

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°82-410 du 7 Décembre 1982

portant création d'un comité technique ad hoc pour la visite officielle en République Populaire du Bénin du Président de la République Française.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est créé un comité technique ad hoc composé comme suit :

- Camarades - Lieutenant SAMBO MAMA Soulé, Présidence de la République ;
- ADAMOU Amzat, Présidence de la République ;
 - GBENOU Grégoire, Présidence de la République ;
 - Capitaine SOGLO Justin, Présidence de la République ;
 - COUGBE Honoré, Présidence de la République ;
 - Lieutenant EKI Boniface, Présidence de la République ;
 - Lieutenant-Colonel BOURATMA Issifou, Ministère de la Défense Nationale,
 - Commandant COOVI Gaston, Ministère de la Défense Nationale ;
 - Capitaine TCHETOU Mathieu, Ministère de la Défense Nationale ;
 - Capitaine OTCHOUMARE Daniel, Ministère de la Défense Nationale ;
 - AFFO Frédéric du Comité National des Fêtes, Réceptions et Manifestations Officielles ;
 - BATOKO Ousmane du Comité National des Fêtes, Réceptions et Manifestations Officielles ;

.../...

- FADONOUGBO Raymond, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- GUINNIKOUKOU Marc, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- AGONVINON François, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- IDRISOU Souler Issoufou, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- RANDOLPH Mamert, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- ADANDE Jacques, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- AHOUANMENOU Jérôme, Ministère des Finances ;
- ALOTOUNOU Jean, Ministère des Finances ;
- PARAISSO Emile, Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ;
- AHOUANSOU Nicolas, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- ADJAMAT Luc Alphonse, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- ASSOUP Epiphane, Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs ;
- BOURAIMA Taofiqui, Ministère des Transports et des Communications ;
- MEDE MOUSSA Yaya, Ministère des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel ;
- SAIBOU Yessoufou, Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire ;
- CHABI Maurice, Ministère de l'Information et de la Propagande ;
- un Docteur à désigner par le Ministre de la Santé Publique.

ARTICLE 2 - Le comité se réunira sous la présidence du Camarade Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 3 - Le comité a pour tâche d'étudier ensemble avec la Mission Française, toutes les dispositions pratiques à prendre par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin et le Conseil Exécutif National, pour la réussite totale de la visite officielle en République Populaire du Bénin, du Président de la République Française.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 Décembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CC du PRPB 8 - SPD 2 - MAEC + Directions
8 - CAB-MIL. du PR 6 - MDN 6 - Gde Chanc 4 - SGG 4 - Président
et Membres du Comité 25.